Section 8. — Ajouter les mots "ou à la demande de l'Exécutif" à cette section.

Art. 59. — Biffer cet article. Art. 61. — Section 1. — Biffer.

Section 2. — Faire disparaître les mots 'au Conseil Fédéral' après le mot "directement" dans la 2ème ligne et y substituer les mots "a l'Exécutif et lui fait rapport."

Section 3. — Biffer tous les mots après le mot "Conseils" 2ème ligne, et y substituer "il fait rapport concernant le remboursement, par les parties en défaut, de toutes les sommes illégalement payées."

Section 7. — Biffer le mot "autorise" et y substituer les mots après le mot "vérification" sur la

ière ligne.

Section 8. — Biffer le mot "au= torise" dans la rère ligne et y substituer les mots "fait rapport sur."

Section 12. — Ajouter à cette section "ou à la demande de l'Exécutif."

Section 13. — Biffer tous les mots après le mot "Exécutif" dans la 3ème ligne et y substituer 'et fait rapport à l'Exécutif.'

Art. 130. — Ajouter à cet article la section suivante: "les parties intéressées auront droit d'appel à l'Exé= cutif de toute décision prise par un

Conseil Local."

Art. 190. — Biffer les mots "dont la décision est finale" sur la 4ème ligne.

Art. 217. — Biffer les mots "qui se prononcera en définitif" dans la 11ème ligne.

Art. 233. — Biffer les mots "la décision" dans la 2ème ligne et y substituer les mots "le rapport."

Art. 234. — Biffer les mots suivants à la fin de cet article, "et sans le consentement du Comité Judiciaire."

Art. 235. — Biffer dans la gème ligne les mots "rend sa décision" et y substituer "fait son rapport" -Biffer les mots "la décision est inscrite" dans la roème ligne et y substituer les mots 'le rapport est tran= scrit."-Biffer les mots "et signé par tous les membres du Conseil Judiciaire. Copie en est transmise à l'Exécutif qui prononce la sentence si l'accusé est coupable," et y substituer les mots suivants: "Le rapport est transmis à l'Exécutif qui prononce la sentence, s'il y a lieu."

Art. 245. — Biffer les mots "l'ap-probation" dans la 4ème ligne et y substituer les mots "le rapport."

Art. 255. — Biffer les mots "sur décision" dans la 4ème ligne et y substituer les mots "après le rapport."

Art. 262. — Biffer les mots "au

Conseil Judiciaire" dans la 6ème ligne et y substituer "à l'Exécutif."

Art. 263. — Biffer cet article. Art. 266. — Biffer les mots 'au Conseil Judiciaire ou' dans les 2ème et 3ème lignes, et les mots "Conseil Judiciaire ou" dans la 4ème ligne.

Art. 268. — Biffer les mots "le Conseil Judiciaire" dans la sème ligne et y substituer le mot "l'Exécutif."

Art. 270. — Biffer la dernière phrase de cet article.

Art. 272. — Biffer les mots "la décision," dans la 6ème ligne et y substituer les mots "le rapport." -Biffer la dernière phrase de cet article et y substituer la phrase suivante: "Il fait rapport à l'Exécutif."

Art. 273. — Biffer les mots "au Conseil Judiciaire" dans la 4ème ligne

et y substituer "à l'Exécutif."

Art. 282. — Biffer les mots 'décide en la matière" et y substituer "fait rapport à l'Exécutif."

Art. 284. — Biffer les mots "le Conseil Judiciaire" et y substituer "l'Exécutif."

Art. 328. — Biffer le 2ème paragraphe de cet article.

AMENDEMENTS PROPOSES PAR

- LE -Conseilde District de Québec

CHAPITRE I.

Art. 6. — Composition.